



La vie de ma commune

EDITO DU MAIRE



Madame, Monsieur,

L'état des rues de la commune et la sécurité routière sont des préoccupations partagées, que vous exprimez régulièrement à juste titre.

Nous avons achevé en début d'année les aménagements sécuritaires de la rue Louis Thuillier et les feux « récompense » sont enfin opérationnels. Ces travaux, complétés de la réfection de la chaussée par le Département, rendent plus sûr cet axe important de circulation et réduisent nettement les nuisances sonores afférentes au trafic routier. Ce chantier, attendu depuis longtemps, est dorénavant salué par les riverains qui m'ont fait part de leur satisfaction. Ces remerciements vont droit au cœur des équipes techniques et des élus qui œuvrent chaque jour à l'amélioration de notre cadre de vie. Au printemps, nous avons lancé le chantier de déconnexion des eaux pluviales route de Moreuil, et réalisé l'aménagement du carrefour de cette rue avec l'Avenue de Flandres et l'Avenue de l'île de France. Les aménagements du rond-point et la réfection de la chaussée, de l'église jusqu'à la sortie de la commune, sont programmés pour l'automne prochain.

Ces chantiers suscitent, de manière légitime, l'expression d'autres attentes.

D'autres rues souffrent d'un état de dégradation avancée, et leurs habitants souhaitent, eux aussi, bénéficier de travaux de remise en état de leur voirie. Je les entends, je les comprends et je les soutiens : La rue Pellieux, et la rue de Chaussoy (à Berny) sont déjà programmées sur 2026 et 2027. Les rues de la République, Léon Gambetta, Léon Mareschal sont également dégradées et nécessitent des travaux de remise en état et d'aménagements sécuritaires qui devront faire l'objet de nouveaux programmes dans les prochaines années.

Malheureusement, les finances communales, malgré les aides importantes du Conseil départemental, ne sont pas extensibles. Le rôle des élus est d'établir des priorités, planifier et avancer pas à pas, de façon à n'oublier personne.

J'appelle donc à un peu de patience pour celles et ceux qui se sentent aujourd'hui oubliés et surtout j'appelle à la prudence, et au respect de la limitation de la vitesse sur toutes les voies communales et départementales.

Je vous remercie pour votre compréhension, votre vigilance et votre attachement à notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information et de bonnes vacances.

Le Maire

Pierre DURAND

Sommaire

Page 2 : Bilan de l'éco-navette
Jumelage Ailly-sur-Noye - Altforweiler

Page 3 : Le compostage partagé
s'installe à Ailly-sur-Noye
Travaux sur les cimetières

Pages 4 et 5 : Travaux rue Louis
Thuillier

Page 6 : Rénovation de l'église de
Merville au Bois

Pages 7 à 9 : Projets 2025

Pages 10 et 11 : La Taxe Foncière

Pages 12 et 13 : Démarchage à
domicile ... Ayez les bons réflexes !
Escroquerie à la livraison de colis

Page 14 : Rappel de quelques règles
de bien-vivre ensemble

Pages 15 à 17 : Réaliser une
démarche d'urbanisme

Pages 18 et 19 : Quand la culture
prend la clé des champs... l'art de
cultiver la campagne

Pages 20 à 23 : La bibliothèque Louis
Seurvat

Page 24 : L'atelier d'écriture par
"Ecrire et devenir"
Cet été, retour de l'opération "Eclats
de lire en Somme !"

Page 25 : Les fonds d'ouvrages
picards de la bibliothèque Louis
Seurvat

Pages 25 à 28 : Retour en images sur
les événements - 2ème semestre 2024

Pages 29 et 30 : Retour en images sur
les événements - 1er semestre 2025

Page 31 : Retour en images sur les
événements des associations- 1er
semestre 2025

Pages 32 et 33 : Etat civil 2024

Page 34 : Etat civil - 1er semestre
2025

Pages 35 et 36 : Mon mémo des
numéros



Bilan de l'éco-navette

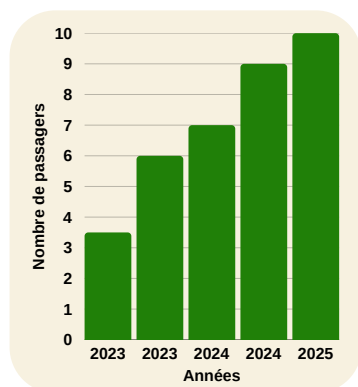


Le lundi 16 janvier 2023, la commune a mis en place un service de navette toute électrique gratuite.

Les conducteurs de la navette font un relevé journalier du nombre de passagers : au 31 mai 2025, plus de **5 250 utilisateurs ont été recensés depuis la mise en service.**

Les relevés journaliers effectués par les conducteurs de la navette nous donnent les chiffres suivants :

→ Le nombre de passagers a plus que doublé depuis sa mise en service :



- Premier semestre 2023 : 3 à 4 passagers par jour
- deuxième semestre 2023 : 4 à 6 passagers par jour
- Premier semestre 2024 : 6 à 7 passagers par jour
- Deuxième semestre 2024 : 7 à 9 passagers par jour
- Premier semestre 2025 : 7 à 10 passagers par jour

→ Les mercredis, jeudis et vendredis sont les jours les plus fréquentés

→ La navette parcourt entre 58 et 60 km chaque jour, soit un total de 34 917 km depuis sa mise en service.

→ 28 points d'arrêts ont été implantés sur la commune. Suite aux remontées d'informations par les utilisateurs, 3 points d'arrêts vont être ajoutés en 2025 :

- Chemin d'Altforweiler (complexe sportif) ;
- L'Argilière ;
- Face à la maison paroissiale, route de Louvrechy, sur le circuit de retour de Merville au Bois.

Jumelage Ailly-sur-Noye - Altforweiler

Le comité de jumelage, en sommeil depuis plusieurs années, a été relancé en 2020.



Depuis cette date, les échanges ont repris entre les deux communes et, en 2024, la commune a posé une pierre commémorative au pied du tulipier planté sur l'aire de jeux du plan d'eau.

Les services techniques de la commune ont aménagé un espace en gravillons, borduré par des pavés de route.

La pierre a été achetée par la commune et le façonnage a été réalisé par les élèves du lycée de l'Acheuléen d'Amiens qui ont également réalisé la pose de la plaque en marbre

Le compostage partagé s'installe à Ailly-sur-Noye

Vous n'avez pas la possibilité de composter chez vous ?

Le SMITOM du Santerre, la Communauté de communes Avre Luce Noye et la commune d'Ailly-sur-Noye mettent à votre disposition trois sites de compostage partagé accessibles à tous, situés :



- Place François Mitterrand
- Rue Léon Mareschal
- À la déchèterie

Pour participer, rien de plus simple ! Déposez simplement vos biodéchets dans les composteurs, en respectant bien les consignes de tri suivantes :

Je dépose :

- ✓ Épluchures de fruits et légumes
- ✓ Fruits et légumes abîmés (*découpés*)
- ✓ Coquilles d'œufs broyées
- ✓ Marcs de café avec filtres et sachets de thé
- ✓ Bouquets de fleurs fanées
- ✓ Restes de repas (*riz, pâtes, pain, légumes*)

Je ne dépose pas :

- ✗ Déchets verts
(tontes, branchages, mauvaises herbes et déchets du potager représentent des volumes trop importants pour le compostage partagé ; à composter à la maison ou à déposer en déchèterie !)
- ✗ Viandes et poissons
- ✗ Produits laitiers
- ✗ Coquilles de crustacés
- ✗ Emballages
- ✗ Bouteilles et canettes
- ✗ Sacs biodégradables



... et le SMITOM s'occupe du reste !

Le compostage permet de réduire d'un tiers le volume de la poubelle ménagère...
On compte sur vous !



Travaux sur les cimetières



Cimetière d'Ailly-sur-Noye

Début 2024, la commune a lancé l'exhumation de 17 tombes abandonnées, dont 4 étaient déjà réservées.

Début 2025, ce sont 11 concessions qui ont été exhumées, dont 7 sont réservées pour l'installation de nouvelles tombes.

Cimetière de Merville au Bois

Suite aux travaux de l'église, une première session de reprise des concessions abandonnées est prévue en concomitance avec la création d'un ossuaire.

Cimetière de Berny-sur-Noye

Suite à la rencontre avec les habitants de Berny, la commune a procédé à la taille de la haie, en hauteur et en largeur, afin de dégager la visibilité dans le virage.

Le panneau, balisant le virage en venant de Jumel, a également été remplacé.

Dans les trois cimetières de la commune, les tombes abandonnées dans lesquelles reposent des soldats morts au combat lors des guerres 14-18 et 39-45 sont recensées.

Le souvenir français prendra en charge l'entretien de ces tombes.

Travaux rue Louis Thuillier

Suite aux travaux d'aménagement d'entrée de ville, rue Louis Thuillier, la commune a reçu de nombreux retours négatifs de la part des riverains.

Par conséquent, la municipalité a décidé de revoir son projet d'aménagement, avec le concours des habitants de la rue Louis Thuillier.

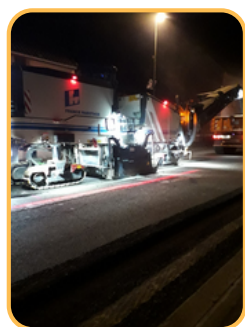
Les rencontres entre élus et habitants ont permis d'établir un nouveau plan d'aménagement, validé par le Conseil Municipal.



» Au cours du mois d'octobre 2024, la Communauté de Communes Avre Luce Noye, qui a la gestion de la distribution de l'eau potable sur la commune, a procédé au changement des canalisations en plomb. 12 raccordements ont ainsi été effectués.

L'entreprise Lothellier, attributaire de la consultation des travaux pour la commune, a ensuite réalisé les travaux préparatoires : Passage de gaines pour les futurs équipements (feux, caméra) et zones de bordurage.

» Du 12 au 15 novembre, l'entreprise Eiffage, sous commande du Conseil Départemental, a effectué de nuit la réfection de la bande de roulement du bas de la rue St Martin jusqu'à la sortie de Jumel.



Dans la nuit du 12 au 13 novembre, des travaux de rabotage sur 8 cm ont été faits, avec recyclage des fraisas en centrale



Dans la nuit du 13 au 14 novembre, l'entreprise a procédé à la remise en place des enrobés sur 8 cm pour refaire la couche de roulement

» En décembre 2024, les travaux ont repris avec la réalisation de tranchées pour le passage de l'alimentation électrique des feux "récompense", le terrassement par aspiration afin de ne pas toucher les réseaux en place (électricité, gaz eau) et la réalisation des parkings en bitume sur le côté impair de la rue.



» En Janvier 2025 les travaux se sont poursuivis avec la création des parkings perméables, le passage des fourreaux pour l'alimentation électrique des feux "récompense", la réalisation de caniveaux drainants devant les habitations du n° 22 au n°26 et la mise en place des enrobés bitumineux sur les trottoirs et emplacements de parkings.



» En février 2025, un îlot franchissable à l'entrée de la ville, coté Jumel, ainsi qu'une chicane donnant la priorité aux véhicules sortant ont été mis en place.

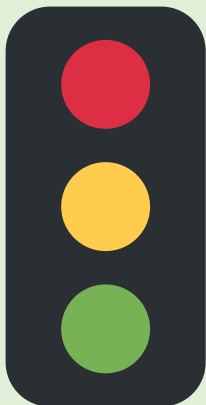
La rue Louis Thuillier passe en zone 30.



Enfin, le 3 juin 2025, deux feux de signalisation de type récompense ont été mis en fonction.



Quel est le principe des feux "récompense" ?



Vous arrivez à plus de 30 km/h :

- ➔ **Le feu est rouge** : Il reste au rouge
- ➔ **Le feu est vert** : Il passe au rouge, vous obligeant à vous arrêter avant de passer au vert.

Vous arrivez à moins de 30 km/h :

- ➔ **Le feu est rouge** : Il passe au vert dès que le radar vous a détecté.
- ➔ **Le feu est vert** : Il reste au vert pendant une durée limitée. Il se peut qu'il passe au rouge un court instant afin de bien réguler le flux de circulation.

Rénovation de l'église de Merville



Travaux de découverture de la pointe du clocher

Avril 2024



Installation d'un échafaudage TUBESCA-COMABI

Mai 2024



Reconstruction du fut du clocher en poutre de chêne



Juin 2024

De juin à septembre 2024



Départ de la flèche sur plateau pour être restaurée en atelier



Dépose de la flèche.

16 Octobre 2024



Retour sur plateau de la flèche, restaurée à l'identique



Repose de la flèche

Octobre 2024

Travaux de charpente et fixation de la flèche sur le fût restauré

Novembre 2024



L'échafaudage est installé jusqu'à la pointe de la flèche afin de procéder à la couverture en ardoise du fût et de la flèche

Décembre 2024



Installation d'un effaroucheur émettant des cris d'oiseaux prédateurs et des ultra-sons pour effaroucher les pigeons.

Nettoyage des fientes de pigeons sur la voûte : plus de 30 m3 sont à évacuer et recycler
Désinfection totale de l'église

Janvier 2025

Suite à des problèmes de stabilité de l'échafaudage, le chantier est arrêté.
La société Tubesca restabilise l'échafaudage, permettant une reprise de la couverture le 20 janvier 2025

Février 2025



Fin de couverture de la pointe et repose du coq sur la pointe du clocher

Mars / Avril 2025

Démontage de l'échafaudage de la pointe et du fût

2ème semestre 2025

Découverture et remise en état de la toiture de la nef et de la sacristie
Démontage de l'échafaudage

Fin des travaux de l'église

2025 : l'année de la concrétisation

Le dernier bulletin municipal faisait état d'un temps de plus en plus long pour faire aboutir des projets. La réalité est bien celle-là : sous réserve que les finances de la commune le permettent, de nombreux projets initiés dès le début du mandat devraient enfin voir le jour en 2025 avec un commencement de travaux.

Nous vous présentons ci-après l'état d'avancement des projets en cours :

LES PROJETS REpondant AUX PRIORITES DU MANDAT

→ Le soutien aux commerces de proximité

4 projets destinés à conforter l'implantation de commerces et de services publics existants :



L'agrandissement de l'espace de bien-être « bulle de douceur »

A l'étroit dans les locaux actuels, un agrandissement est prévu en prenant de la surface sur l'ancienne salle de tri du bureau de poste.

Le réaménagement des locaux de la Poste :

Il est directement lié à la cession d'une partie de la surface de l'ancienne salle de tri et à la volonté des dirigeants de la banque postale de repenser l'accueil.



Un rafraîchissement du local de l'ancienne « cave à vin »

La refonte de l'espace de vente de l'ancienne boucherie « Heyse » et la mise aux normes du laboratoire



En parallèle des travaux à réaliser sur les locaux commerciaux de la rue St Martin, la commune, devenue propriétaire de ces derniers, a décidé de réhabiliter les logements situés au 1er étage de ces surfaces de vente.

→ La sécurité routière :

Au printemps 2025 ont été engagés les travaux d'aménagement du carrefour en haut de la route de Moreuil à l'intersection de ce même axe avec l'avenue des Flandres et île de France.

Cette opération a été précédée de travaux de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement, de sorte à limiter les apports d'eau pluviale vers la station d'épuration et pallier aux « inondations », notamment constatées rue Pellieux, lors d'orages intenses.

→ La requalification des équipements sportifs :

Faire en sorte que les sports d'extérieur soient dotés d'équipements en tout point comparables à ceux utilisés par les sports d'intérieur, dont l'utilisation puisse être mutualisée avec d'autres pratiquants comme les scolaires, les centres aérés, le grand public, ... : telle était l'ambition affichée par l'équipe municipale élue en 2020.

Ce challenge est proche d'être relevé grâce à l'aménagement dans les mois à venir :



D'un complexe tennistique implanté aux abords du plan d'eau comprenant 2 courts de tennis couverts avec vestiaires et club house, 2 courts de tennis extérieurs et possiblement 2 terrains de padle semi-couverts.

D'un terrain de football en gazon synthétique positionné dans le prolongement de l'actuel terrain d'honneur en herbe du stade municipal



L'engagement pris auprès des associations, futures utilisatrices, de mener en parallèle ces deux projets de sorte à ne pas privilégier l'une sur l'autre reste à cette heure un objectif atteignable. Les permis de construire ont été obtenus, les consultations des entreprises vont être prochainement lancées. La confirmation des derniers financements est attendue pour l'été prochain. (Actuellement, le projet de complexe tennistique est financé à hauteur de 1 460 000 € sur un montant total de 2 308 402 € ; Le terrain synthétique l'est à hauteur de 300 000 € sur un coût d'opération de 1 403 000 €).

La distinction la plus prenante porte sur la maîtrise foncière : elle est actée depuis de longs mois pour le projet « tennis », avec l'achat de la parcelle de terrain située entre la surface commerciale "intermarché" et l'ancienne auberge du Val de Noye ; elle reste à finaliser pour le terrain nécessaire à l'implantation du projet de terrain synthétique.

La commune espère que tous les feux seront au vert pour le milieu de cette année 2025, pour ensuite pouvoir s'attacher à la réalisation concrète de ces projets, réclamés et attendus depuis près de 15 années par les associations des sports d'extérieur.

→ Le logement

Plusieurs projets ont émergé au cours des dernières années, pour certains portés par des promoteurs privés, pour d'autres par la commune en collaboration ou non avec des bailleurs sociaux.

Le collectif de 8 logements – rue Gambetta

Le compromis de vente du parking de l'ancienne école a été signé le 15 décembre 2022 et le permis de construire a été délivré le 29 août 2023. Pour autant, ce projet est aujourd'hui au point mort, bloqué par l'incident survenu en mars 2024 (éboulement du pignon d'une maison voisine).

Les logements individuels et collectifs du parking de l'ancien «Intermarché»

Les problématiques relatives à la dépollution du terrain impactent l'avancement de ce dossier. Pour 2025, nous espérons que la vente du terrain se concrétisera et que le permis de construire d'une première tranche sera délivré.

Les logements communaux

La commune possède 6 logements, dont 3 sont déjà réhabilités et loués. Les travaux de rénovation des logements situés aux 25 et 27 rue Saint Martin vont être entrepris dès septembre 2025.

Concernant le dernier logement, situé rue Damour, un projet de réhabilitation sera lancé postérieurement.

Le lotissement du Chauffour



Seule zone de la commune ouverte à l'urbanisation au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les 8 hectares de terrain nécessitent d'être viabilisés avant que les premières constructions s'érigent. Un bureau d'études a dernièrement été retenu. Ses missions consistent à dessiner, pour la fin de cette année, les traits des futurs aménagements : voiries, espaces paysagers, espaces collectifs, voies douces, parcelles constructibles, ... en même temps qu'il lui faut obtenir les autorisations administratives liées à un tel projet. La volonté de la commune est d'avancer vite sur ce dossier, de sorte à disposer dans les meilleurs délais de terrains « prêts à la vente ».

Si le suivi de ces projets prioritaires monopolisent vos élus, ces derniers trouvent également le temps de faire prospérer d'autres dossiers, certes de moindre envergure mais tout aussi importants pour le bien être de votre commune et de ses habitants : l'amélioration du cadre de vie avec le développement de liaisons douces à l'instar du projet permettant de relier le centre-ville d'Ailly à Berny en longeant la Noye, la sauvegarde du patrimoine bâti et non bâti communal comme ceux de l'église Sainte Marguerite de Merville au Bois, du tableau en trompe l'œil de l'église de Berny, le programme des animations festives et culturelles, ...

La taxe foncière

C'est quoi ?

La taxe foncière est un impôt local perçu chaque année par les collectivités locales.

On distingue deux catégories :

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Elle concerne les bâtiments inamovibles, c'est-à-dire enracinés dans le sol tels que :

- Les maisons
- Les appartements
- les lofts
- les parkings

La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Elle concerne :

- Les terrains
- les étangs
- les marais...

Qui ?

La taxe foncière est dûe par le **propriétaire du bien immobilier au 1er janvier** de l'année d'imposition.

Le bailleur ne peut pas mettre à la charge de son locataire la taxe foncière.



Quand une vente intervient en cours d'année, **c'est le vendeur qui doit payer la taxe foncière**, même si la publication de vente intervient avant la date d'éligibilité de la taxe.

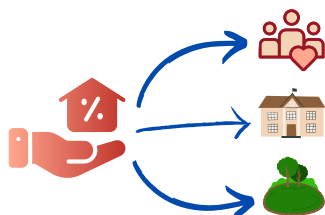
A partir de l'année suivant la vente, c'est le nouvel acquéreur qui devient le propriétaire du bien et qui devient donc redevable de la taxe foncière pour les années à venir.

Quand ?

Le paiement de la taxe foncière intervient :

- le 15 octobre pour les résidences principales
- le 15 décembre pour les autres biens immobiliers

A quoi ça sert ?



Les revenus générés par la taxe foncière sont essentiels au financement de la commune et de son fonctionnement.

La taxe foncière finance les services publics locaux, les écoles, l'entretien de la voirie, des bâtiments publics, des espaces verts ainsi que les actions sociales et solidaires.

Comment est-elle calculée ?

C'est un impôt sur le droit de propriété : elle n'est donc pas calculée en fonction des revenus du propriétaire, ni du revenu fiscal de référence.



A ne pas confondre avec la taxe d'habitation qui est un impôt personnel concernant l'occupant d'un logement.

La taxe foncière

Elle est calculée sur la base de 3 éléments principaux :

La valeur locative cadastrale de la propriété

C'est une estimation de sa valeur vénale. Elle est établie par les services fiscaux et peut être mise à jour régulièrement en fonction de l'évolution du marché immobilier et des caractéristiques du bien (surface, localisation, état, etc...)

Le taux d'imposition des collectivités locales

Exprimé en pourcentage de la valeur cadastrale, il détermine le montant de la taxe à payer. Il est fixé chaque année par les collectivités locales.

Elle se compose :

D'une part communale : C'est le seul levier sur lequel la mairie a la main.

+

D'une part intercommunale : C'est le taux décidé par la CCALN.

+

D'une part départementale : C'est le taux décidé par le département de la Somme

Le coefficient de revalorisation

Ce chiffre est voté dans la loi de finances chaque année pour prendre en compte l'augmentation annuelle des loyers et donc actualiser la valeur cadastrale du bien immobilier en fonction de cette évolution. Il est appliqué chaque année pour tenir compte de l'inflation et des fluctuations du marché.

Cette année, le taux est de 1.7 %.

La valeur collective cadastrale

× Le taux d'imposition des collectivités locales

=

Montant brut de la taxe foncière

+

Le coefficient de revalorisation

=

Montant net de la taxe foncière

On retrouve le détail de ces différents taux sur l'avis d'imposition :



DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS								
Taxes foncières année N		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxes GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux année N-1	%	%	%	%	%	%	
	Taux année N	%	%	%	%	%	%	
	Adresse	-	-					
	Base	-	-		-	-		-
	Cotisation	-	-		-	-		-
	Cotisation lissée	-	-		-	-		-
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Variation	Cotisation année N-1	-	-		-	-	-	-
	Cotisation année N	-	-		-	-	-	-
	Variation	- %	- %	%	- %	- %	%	-

Bon à savoir !



Des abattements et exonérations de la taxe foncière peuvent s'appliquer pour certains types de propriétés et de propriétaires.

Ces exonérations, le plus souvent limitées à la résidence principale, sont conditionnées en fonction :

- de l'âge
- du bien
- du type de propriété
- de votre situation personnelle
- de la localisation

Démarchage à domicile

Ayez les bons réflexes !

Distinguer le vrai du faux



Un vrai démarcheur est un travailleur indépendant ou rattaché à une entreprise, qui doit être capable de justifier de son identité et de sa profession. Si signature d'un contrat il y a, celui-ci doit respecter plusieurs conditions (délai de rétractation, devis, conditions de paiement) pour être considéré comme valide.



Un faux démarcheur utilise le prétexte du porte-à-porte pour s'introduire chez vous afin d'effectuer un repérage en vue d'un cambriolage ou de voler de petits objets de valeur. Ils agissent généralement par deux.

Avoir les bons réflexes

En cas de démarchage à domicile, voici les bons réflexes à adopter :



- Ne pas laisser entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile
- Si possible, vérifier le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte
- Exiger la présentation d'une carte professionnelle



- S'il s'agit d'une vente, de calendrier par exemple, vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur celui-ci
- Pour toute conclusion de contrat, ne signez rien avant d'avoir le devis en main
- Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté
- En cas de doute, proposer d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur



- Signaler tout comportement suspect ou insistant en composant le 17.
- Ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce genre de démarchage

Escroquerie à la livraison de colis

A l'heure du tout numérique, les escrocs rivalisent d'ingéniosité dans leur domaine. **C'est désormais dans la livraison de colis qu'ils sévissent !**

Le piège du faux message de livraison :

Message
Aujourd'hui 12:12

Nous avons essayé de livrer votre colis LP995215701ER, mais il n'y a aucun affranchissement. Suivez les instructions ici: <http://bit.do/fHXyW>

Une arnaque courante consiste à envoyer de **faux SMS ou e-mails**, souvent au nom de transporteurs, informant d'un problème de livraison (colis bloqué, non livré, etc.).

Ces messages invitent à cliquer sur un lien pour reprogrammer la livraison.

En réalité, ce lien redirige :



Vers un lien conduisant au **téléchargement sur votre téléphone d'un virus permettant d'en prendre le contrôle** pour dérober vos mots de passe et envoyer des SMS frauduleux en masse, ou, selon les cas, à prendre le contrôle de vos comptes permettant le paiement.

ou



Vers un faux site web imitant celui du transporteur, où l'on vous demande d'entrer vos informations personnelles et bancaires.

Il s'agit d'une **technique d'hameçonnage** : les escrocs se font passer pour une entreprise légitime pour voler vos données.

L'arnaque se poursuit par un faux appel :



Après avoir récupéré vos coordonnées bancaires, les escrocs peuvent vous contacter par téléphone en se faisant passer pour un **conseiller bancaire**. Prétextant des mouvements suspects sur votre compte, **ils vous demandent de valider une opération via votre application bancaire**.

En réalité, **vous autorisez ainsi un achat frauduleux qu'ils ont eux-mêmes initié**. Ils profitent de la double authentification, que vous validez sans le savoir pour leur compte.

Les bons réflexes à adopter



- Ne jamais cliquer sur les liens contenus dans les SMS ou e-mails concernant une livraison, même si vous attendez un colis. Vérifier l'état de votre livraison directement sur le site officiel ou sur l'application du transporteur.

- Si vous avez un doute, contacter directement le transporteur par téléphone ou via son site web officiel.



- Si vous avez communiqué vos informations bancaires et que vous constatez un débit suspect sur votre compte, faites immédiatement opposition auprès de votre banque.

- En cas d'escroquerie, conservez toutes les preuves (SMS, e-mail, captures d'écran...) pour déposer plainte auprès des autorités.

Si vous êtes victime d'une tentative d'escroquerie, vous pouvez :

- Signaler les SMS frauduleux au **33 700**
- Signaler les e-mails suspects sur **signal-spam.fr**



Que ce soit en physique ou en ligne, vous pouvez déjouer les pièges des arnaqueurs en adoptant les bons réflexes !

Rappel de quelques règles de Bien-Vivre ensemble

Les nuisances sonores :

➤ **Les travaux de bricolage et de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé, par sa durée, sa répétition ou son intensité sonore, tels qu'engins de chantier, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :



- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



➤ **Les bruits de comportement** : Ils peuvent provenir des personnes elles-mêmes ainsi que des matériels ou des animaux dont ces personnes ont la garde (exemple : aboiements de chiens, cris d'animaux, comportements bruyants, tapage, pétards, appareils électroménagers, appareils de diffusion de musique...)



➤ **Le tapage nocturne** : Il correspond aux bruits ou tapage injurieux troublant la tranquillité d'autrui, entre 22 heures et 7 heures du matin.

Le non respect de ces règles exposent les contrevenants à une amende de 68 €.

Nos amis les animaux

➤ **La divagation des animaux**



Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. **Il est interdit de les laisser divaguer sous peine de mise en fourrière.** Le port de muselière est obligatoire pour les chiens particulièrement agressifs (catégories 1 et 2).

Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par le Ministère de l'Agriculture).

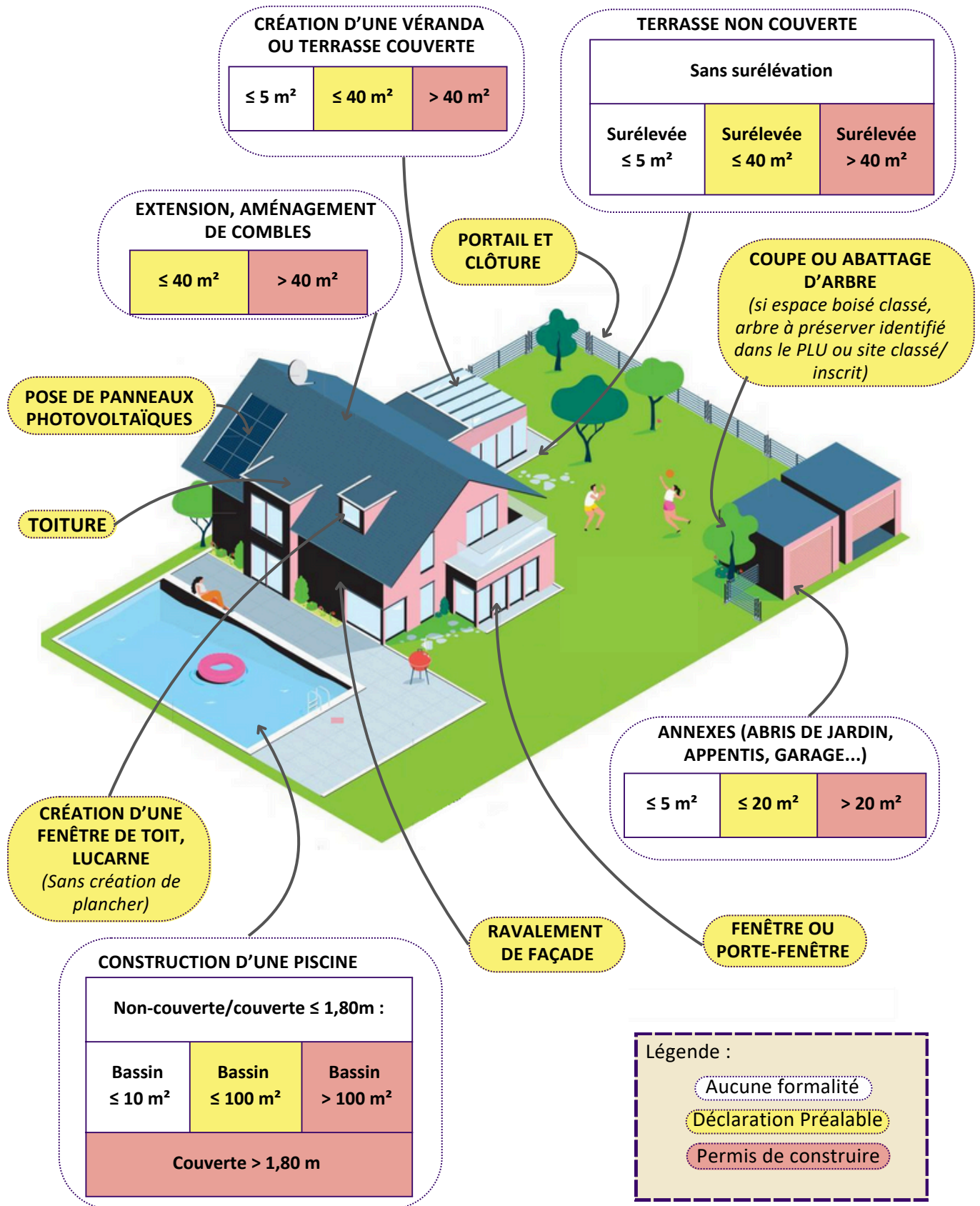
➤ **Les déjections canines**



Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections et utilise les caniveaux.

Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince...) pour les ramasser ou, le cas échéant, les repousser dans le caniveau. Le coût de nettoyage du trottoir sali sera mis à la charge du détenteur de l'animal.

Quelles autorisations demander ?



Depuis le 1er février 2025, un permis de diviser est nécessaire lors de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant

Les pièces constitutives du dossier Quelques définitions



Le plan de situation

Il doit permettre de localiser le terrain à l'intérieur de la commune ; différentes sources peuvent être utilisées comme Google, Géoportail, cadastre ou Mappy.

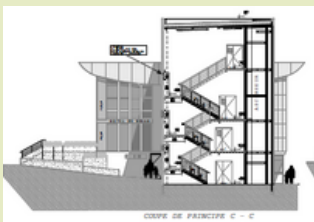
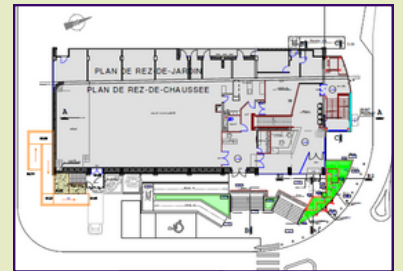


Le plan de masse des constructions

Il présente le projet dans sa totalité ; il doit être lisible, compréhensible, à l'échelle (avec échelle métrique) et avec l'orientation.

Il n'y a pas d'obligation de le réaliser sur logiciel.

On y trouvera notamment un projet avec les cotes (longueur, largeur) les distances entre les constructions et les limites du terrain, les bâtiments existants sur le terrain, les plantations à maintenir/créer/supprimer, l'accès au terrain et au projet, les allées de desserte et places de stationnement, l'implantation des réseaux, l'implantation des clôtures existantes ou à créer...



Le plan de coupe du terrain et de la construction

Il fait apparaître l'échelle, les cotes (longueur, largeur, hauteur), une représentation topographique du terrain avant travaux (terrain naturel) et après travaux (terrain fini), l'implantation de la construction par rapport au profil (niveau du rez-de-chaussée de la construction), les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel.

Le plan de façades

Il permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction et fera apparaître : la composition de l'ensemble des façades, la répartition des matériaux (et/ou dans la notice architecturale), les menuiseries, les éléments de décor.



L'insertion graphique du projet dans son environnement

Il permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement, la manière dont le projet se situe par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

Pour réaliser cette pièce, on peut recourir au photomontage ou à l'utilisation de papier calque...

Plusieurs vues sont nécessaires afin de bien appréhender l'intégration du projet dans son environnement.

Pour tout type de demande, merci de vous référer au document d'urbanisme afin de connaître le règlement qui s'applique à la parcelle concernée par le projet via le site suivant :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Ce document est disponible sur le site de la commune, sur lequel vous trouverez également les liens vers les formulaires de demandes d'autorisation.



Comment déposer mon dossier en ligne ?

Je me connecte au site ideau.atreal.fr et je procède à mon inscription



Mes démarches d'urbanisme en ligne

Connexion **Inscription**

La plateforme me propose deux possibilités



Actes sur dossier existant

Nouvelle demande

Selon l'action choisie, je me laisse guider dans la saisie du Cerfa et je téléverse les éventuelles pièces demandées



Soyez vigilant à choisir la bonne commune, c'est-à-dire celle sur laquelle vous réalisez votre projet

Commune de dépôt

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande *

80010
Ailly-sur-Noye (80010)

Lorsque ma demande est validée, je peux suivre son évolution depuis

"Mon tableau de Bord"

Je reçois les documents suivants :

- 👉 **L'accusé d'enregistrement électronique (AEE)** validant ma démarche en ligne
- 👉 **L'accusé de réception électronique (ARE)** avec mon numéro de dossier, la date de l'ARE valant date de dépôt pour l'initialisation du délai d'instruction
- 👉 **Les courriers émis par la commune** dans le cours de l'instruction et la **décision finale**



Quand la culture prend la clé des champs : l'art de cultiver la campagne !



L'importance de la culture en zone rurale

La France est un pays dont l'identité repose en grande partie sur son patrimoine artistique, littéraire, musical et architectural. La culture favorise l'ouverture d'esprit, le vivre-ensemble et l'enrichissement personnel. Pourtant, des disparités subsistent entre les zones urbaines, largement dotées d'institutions culturelles, et les zones rurales, souvent marginalisées en la matière.

La culture, pilier de l'identité française



Son patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, constitue une richesse inestimable pour le pays.

Mais la culture n'est pas qu'une affaire de patrimoine. Elle est aussi un vecteur d'innovation, de lien social et d'éducation. Elle participe à la construction de chacun et nous permet d'échanger avec les autres.

Malgré cette richesse, les zones rurales souffrent d'un accès limité à la culture. Là où les grandes villes disposent de musées, théâtres, cinémas et festivals en tout genre, les campagnes manquent souvent d'infrastructures culturelles. Cette inégalité a des conséquences importantes : elle renforce le sentiment d'isolement des habitants et limite leur accès à des opportunités d'épanouissement et de découverte.

Les causes sont multiples : des moyens financiers insuffisants, des problématiques de transport et une centralisation des activités dans les grands centres urbains. Pourtant, la demande culturelle existe bel et bien dans les zones rurales. Les populations locales aspirent à des événements et des espaces qui valorisent leur patrimoine et les connectent au reste du monde.

Une prise de conscience et des initiatives à soutenir

Consciente de cet enjeu, l'équipe municipale en charge de la culture et des associations travaille chaque année pour renforcer l'accès à la culture et en faire une nécessité pour tous.

Certes, les années COVID nous ont fait prendre de mauvaises habitudes en nous repliant sur nous-mêmes et en réduisant la culture à une activité « non essentielle ». Cependant, des initiatives visant à la développer ont été mises en place et méritent d'être soutenues. Le tissu associatif local a également relevé le défi de l'après-COVID, soit individuellement, soit en collaboration avec la mairie, et mérite d'être félicité et soutenu pour son action.

Des actions concrètes pour la culture

Depuis 2020 notre équipe municipale a initié et soutenu de nombreuses actions, dont voici quelques exemples :



La bibliothèque Louis Seurvat a ouvert son espace à de nombreuses expositions et animations. Un club de lecture s'y réunit tous les mois, ainsi que des ateliers d'écriture organisés par une association.

La culture

Le patrimoine de notre ville a fait l'objet d'une attention particulière, avec notamment le rapatriement du sarcophage carolingien découvert près de l'église Saint-Martin, la restauration du clocher de l'église de Merville, ainsi que le programme de restauration prévu pour le trompe-l'œil et la voute de l'église de Berny.



Le patrimoine immatériel n'a pas été oublié : l'œuvre de Louis Seurvat, écrivain picardisant aillysien de la fin du 19e et du début du 20e siècle, a été reconstituée et rééditée, et plusieurs expositions lui sont dédiées.

En septembre 2023, la commune a réalisé un « circuit des écrivains de langue Picarde » consacré à notre écrivain local qui se matérialise par une promenade pédestre dans la commune, ponctuée de points d'arrêt équipés de panneaux qui présentent des textes et des éléments de l'histoire de l'écrivain, aux principaux lieux qu'il fréquentait alors.

Dans le cadre de notre action « culture pour tous », chaque année, plusieurs spectacles-vous sont proposés : du théâtre au concert, en passant par des spectacles musicaux. Nous avons souhaité que l'accès à ces événements soit entièrement gratuit tout en diversifiant les styles et les genres pour que chacun puisse trouver des divertissements à sa convenance.



Nous avons même organisé, ces deux dernières années, un festival «JAM sur Noye » en partenariat avec l'association Baz'Art Picart'art, pour rendre hommage au street art (graffeurs, concerts, danseurs tous renommés).



Autre nouveauté, le lancement des « Caf'Concert ». Une version plus conviviale que les concerts classiques, où les entrées et sorties se font à la convenance de chacun. Vous pouvez venir seul(e) ou accompagné(e), pour une heure ou toute la soirée, et profiter d'une buvette et d'une petite restauration qui renforcent cette convivialité.

De plus, toute l'année, notre tissu associatif vous propose de multiples événements : bal, concerts, spectacles, bourses aux collections, etc.

Et oui, Ailly-sur-Noye, bien que petite ville rurale, est un lieu où il se passe toujours quelque chose. Il vous suffit simplement de suivre les différents réseaux d'information à votre disposition pour en profiter.

Un bénéfice pour tous

Mais cette vie culturelle est l'affaire de tous, car elle ne peut vivre sans public. Il est donc temps de changer nos habitudes, de quitter nos écrans et de partager avec nos familles, nos amis ces occasions qui nous sont offertes.

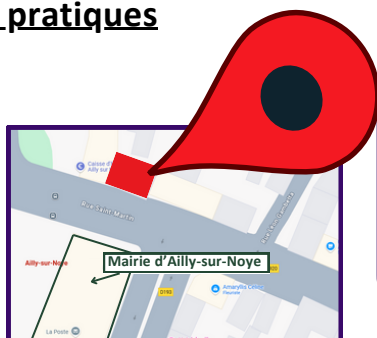
Nous comprenons aujourd'hui qu'il faut bouger pour notre santé, mais il est également essentiel de le faire pour ouvrir nos esprits.

En somme, investir dans la culture en milieu rural, c'est investir dans la cohésion sociale, le développement humain et la valorisation des territoires. Dans une époque marquée par des défis sociaux et environnementaux majeurs, la culture, loin d'être un luxe, est un outil précieux pour construire un avenir commun et solidaire.

Envie d'un moment de détente et de culture ?

Et si vous alliez à la bibliothèque ?

Informations pratiques



Bibliothèque Louis Seurvât

13 rue Saint Martin
80250 AILLY-SUR NOYE



Notre bibliothécaire est ravie de vous accueillir durant les horaires d'ouverture :

- Le mardi de 16h00 à 19h00
- Le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
- Le vendredi de 16h00 à 19h00
- Le samedi de 10h00 à 12h00



S'inscrire

Pour emprunter des documents, vous devez vous inscrire. Pour cela, merci de vous munir de votre carte d'identité.
Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Les conditions de prêts

L'abonnement est **gratuit pour tous**.
Il vous permet d'emprunter 3 livres et 3 CD/DVD pour une période de 3 semaines.
Vous n'avez pas terminé de lire votre livre ? Pas de panique ! Si le document n'a pas été réservé, vous pouvez prolonger votre prêt.
Comment ? En passant à la bibliothèque, par téléphone, par mail ou en vous connectant sur votre compte sur le site internet.

Des livres, mais pas que ...

Des expositions

De la peinture aux marques pages, diverses expositions vous sont proposées tout au long de l'année.



La bibliothèque Louis Seurvat

Des ateliers créatifs

Votre bibliothécaire anime régulièrement des ateliers créatifs en fonction des saisons, des fêtes, ou des personnages de livres.



Le 30 novembre, 16 enfants ont confectionné des couronnes d'automne avec notre bibliothécaire

Ces ateliers se déroulent lors des vacances scolaires et certains mercredis, sur 3 créneaux horaires :
14h30, 15h30 et 16h30

Enfants, mais également parents, n'hésitez plus, et venez nous rejoindre et faire parler votre créativité !



Atelier de la Saint Valentin 2025

Des séances de jeux de société



Vous avez l'esprit joueur ?

Venez partager un bon moment lors des séances de jeux de société proposés par la bibliothèque et menées par l'association GAME EVER !

(Capacité : 7 participants - enfants à partir de 8 ans et adultes)



Des séances de lecture



"Les histoires c'est bon pour les enfants et les grands"

Lors des vacances scolaires (hors vacances d'été), notre bibliothécaire vous accueille dans une ambiance cocooning pour des séances de lecture thématiques, le vendredi à 15h30.

Pour les enfants à partir de 3 ans.



Des rencontres avec les auteurs



Venez rencontrer et partager avec les auteurs de vos histoires préférées, comme lors de la venue de Georgette, autrice jeunesse.

La présentation de son album "Familles" et l'animation de ses deux ateliers, dont un dans une classe de maternelle, a fait le bonheur de petits et grands.



Des animations et spectacles



Les nuits de la lecture 2025



Spectacle de Kamishibai et chansons par Cécile ELEOUET le 1er mars 2025



La bibliothèque Louis Seurvat



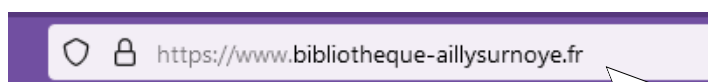
Le 19 octobre 2024 se tenait le festival des parents et des bébés, financé par la BDS.
Une trentaine de personnes étaient présentes pour écouter les histoires et les comptines proposées par la conteuse, Sophie Verdier.

Le club de lecture

Le club de lecture adulte se retrouve toutes les 4 à 5 semaines à la bibliothèque. Vous pouvez vous joindre aux membres afin de partager, d'échanger, de discuter de vos dernières lectures et de vos coup de cœurs. Les dates de réunion sont à consulter sur le portail culturel.

Vous pouvez consulter le calendrier des événements sur le portail culturel

C'est quoi, le portail culturel ?

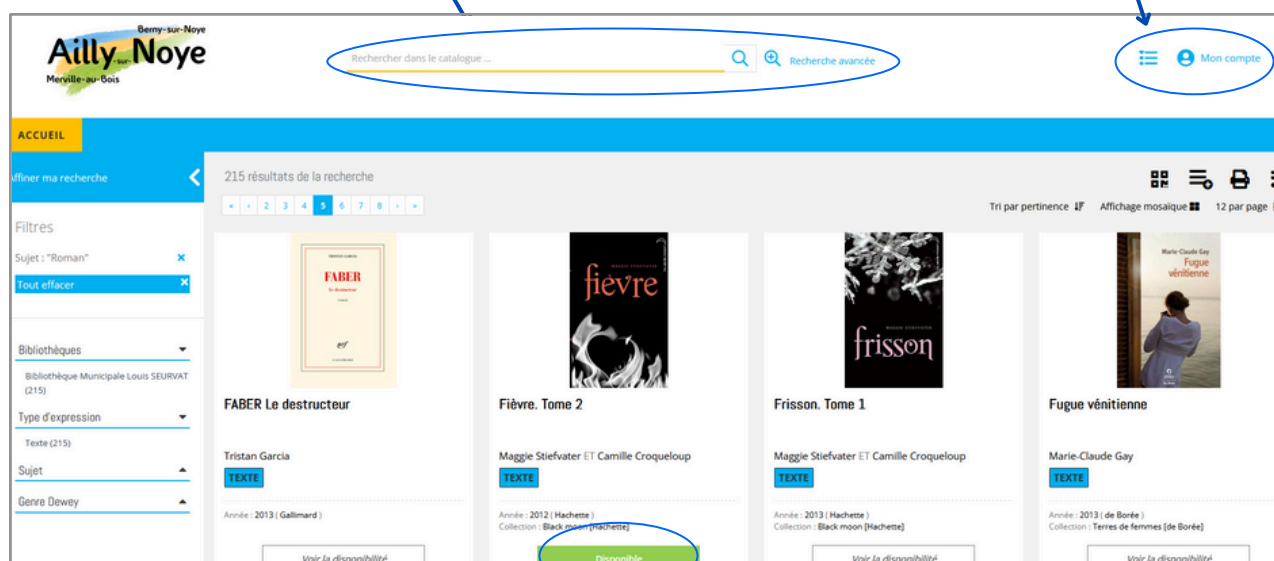


C'est le site internet de la bibliothèque par lequel vous pouvez :

Vous connectez à votre "compte lecteur"

(Attention, la création d'un compte lecteur ne vaut pas inscription à la bibliothèque)

Faire des recherches dans le catalogue de la bibliothèque

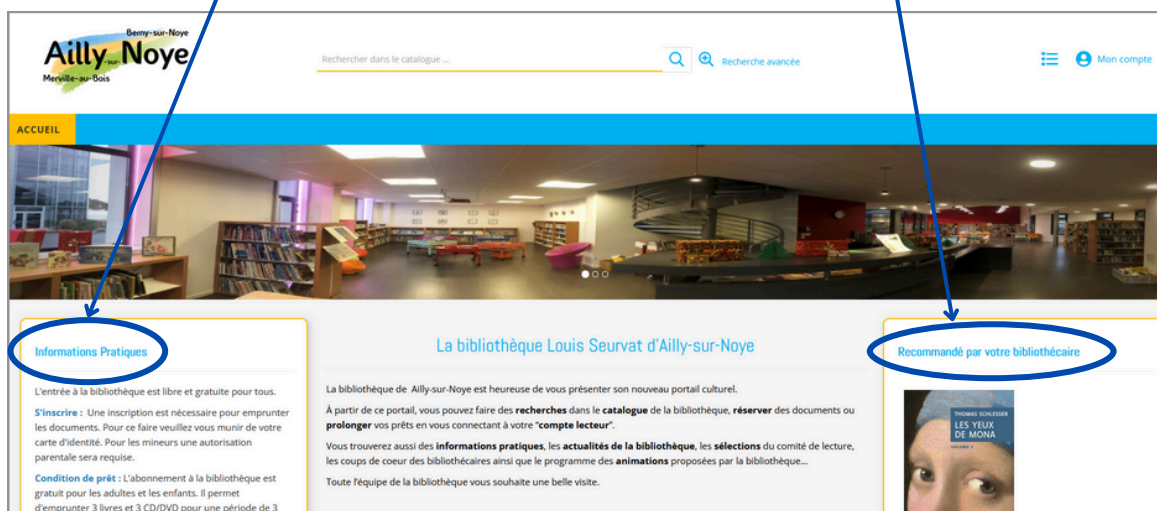


Réserver des documents ou prolonger vos prêts

Vous trouverez aussi...

Des informations pratiques

Le coup de cœur de votre bibliothécaire et les sélections du comité de lecture



Le programme des animations proposées par la bibliothèque

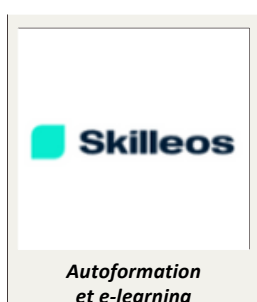
Les actualités de la bibliothèque

Les nouvelles acquisitions

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la bibliothèque au 03 22 49 65 06.

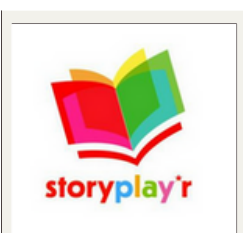
Le petit +

L'inscription à la bibliothèque ainsi que la création d'un compte lecteur sur le portail culturel donne également accès au site internet de la Bibliothèque Départementale de la Somme et à ses nombreuses ressources :





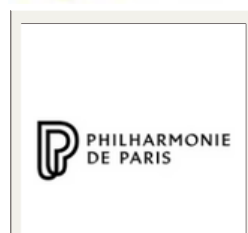
Site de VOD consacré aux plus
grands films du XXe siècle



Bibliothèque numérique
d'albums jeunesse



Offre ludo-éducative pour les
enfants de 3 à 12 ans.



Accès au patrimoine
musical

Que fait la bibliothécaire quand la bibliothèque est fermée ?



Lorsque la bibliothèque est fermée au public, la bibliothécaire reçoit les classes des écoles maternelle et primaire ainsi que les enfants de la crèche. Pendant ces moments privilégiés, les enfants sont sensibilisés à la littérature au travers de la lecture d'histoires et le prêt de livres.

Une fois par mois, la bibliothécaire se rend auprès des enfants de la crèche pour un éveil à la lecture.

L'atelier écriture par "Écrire et devenir"

Johanna Descoing, biographe et écrivain public, vous propose un atelier d'écriture à la Bibliothèque :

- un mercredi par mois de 14h30 à 16h00 pour les adolescents de 11 à 15 ans
- un samedi par mois de 10h00 à 12h00 pour les adultes

Pour plus d'informations :



07 80 32 22 27

ou



contact@ecrireetdevenir.fr



Cet été, retour de l'opération Eclats de lire en Somme !

L'opération "Eclats de lire en Somme", en partenariat avec la bibliothèque départementale de la Somme, est de retour pour son édition 2025, du 1er juillet au 5 septembre ! Si tu as entre 11 et 16 ans et que dévores les livres, c'est à toi de jouer !

Le principe :

- Tu lis 2 livres parmi la sélection proposée ;
- Tu écris ton avis à propos de ces deux livres sur une carte postale ;
- Tu la déposes à la bibliothèque avant le 5 septembre ;
- Tu reçois un chèque lire de 10 €, offert par la Bibliothèque Départementale de la Somme !

Sélection 2025

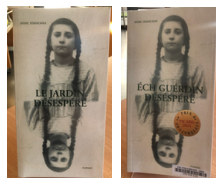


Le fonds d'ouvrages picards de la bibliothèque Louis SEURVAT



Dans le cadre de son programme d'actions en faveur de la langue picarde, la commune d'Ailly sur Noye a fait l'acquisition d'une série d'ouvrages d'anciens auteurs mais aussi d'auteurs contemporains en picard.

Ces livres concernent aussi bien des livres de contes que des romans, des bandes dessinées et des dictionnaires.



Certains ouvrages comportent la traduction en français des textes permettant aux personnes moins à l'aise avec le picard de mieux suivre le récit.

N'hésitez pas à questionner la responsable de la bibliothèque qui ne manquera pas de vous conseiller dans vos recherches.

Retour en images sur les évènements - 2ème semestre 2024

La Fête de Berny

Le soleil était au rendez-vous les 10 et 11 août 2024 à l'occasion de la fête de Berny.

Au programme : Fête foraine, jeux picard, maquillage pour enfants, défilé de majorettes et animation autour des animaux...

L'occasion pour petits et grands de se retrouver le temps d'un week-end.

Le jumelage

Le 30 Août 2024, l'Association de jumelage d'Ailly-sur-noye a reçu ses amis allemands d'Altforweiler.

16 adultes et 8 jeunes ont été reçus dans les familles, la plupart se connaissaient depuis plusieurs années.

A cette occasion, l'association avait organisé trois jours riches en événements :

Le samedi matin, le groupe s'est retrouvé pour la cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts. Il s'est ensuite rendu à la bibliothèque municipale où deux historiens (également membres de l'association) Ackli ASSAL et Jean-marie LEHOUELLEUR ont organisé une exposition avec des photos ainsi que des témoignages sur le thème de la libération de la ville d'Ailly à la fin de la 2ème guerre mondiale.



Retour en images sur les événements - 2ème semestre 2024

Le groupe a ensuite pris la direction de la baie de somme, pour la visite du Crotoy et de Saint-Valéry-sur-Somme, notamment du quartier des marins , encadré par une guide professionnelle.



Le dimanche matin les plus jeunes se sont retrouvés pour une séance de tir à l'arc.

L'ensemble du groupe s'est ensuite rendu sur l'espace de loisirs du plan d'eau, au pied du tulipier de virginie, pour l'inauguration de la magnifique stèle de notre jumelage.

Un moment émouvant, pendant lequel un jeune allemand a lu un texte en français et en allemand.

Après un petit tour sur la réderie d'Ailly, tous les amis se sont retrouvés sous le chapiteau afin de partager un repas préparé par le comité des fêtes.

Vers 16 heures ce fut l'heure des au revoir, avec des rendez-vous pour de prochaines rencontres en 2025.

N'hésitez pas à venir les partager avec nous ces moments conviviaux et chaleureux !



Le forum des associations



Le forum des associations s'est tenu le samedi 7 septembre 2024 sur la place du Général Charles de Gaulle.

L'occasion pour tous de découvrir ou redécouvrir la vie associative de la commune par le biais des stands d'informations et des démonstrations.



Prochain rendez-vous : le samedi 6 septembre 2025 !



La fête de Merville au bois



La désormais traditionnelle fête de Merville au bois s'est déroulée le dimanche 15 septembre 2024, sous un beau soleil. La réderie, qui comptait de nombreux exposants, a vu défiler de nombreux visiteurs. Après une restauration proposée par le comité de jumelage, l'après-midi était placée sous le signe de la musique et de la danse avec Greg Orchestra.



La repose de la flèche de l'Eglise de Merville au bois

Le 16 octobre 2024, l'église Sainte Marguerite de Merville au bois a retrouvé sa flèche sous l'œil de nombreuses personnes venues assister à l'événement.



Spectacle BARNUM



La commune a accueilli le spectacle BARNUM de Joël DUFRESNE le 9 Novembre 2024 dans la salle des fêtes. Ce spectacle faisait partie du programme des spectacles sélectionnés par la CCALN dans le cadre du festival Chés WEPES 2024.

Le spectacle de Joël DUFRESNE a été complété par une exposition sur le cirque Barnum et Bailey et par une présentation de la chanson En r'v'nant d'chez Barnum de Louis SEURVAT



Après-midi musical et dansant pour les seniors



Le 12 décembre 2024, les seniors d'Ailly-sur-Noye se sont retrouvés lors d'un après-midi festif organisé par le CCAS.

L'animation était assurée par Greg Orchestra, invitant ainsi les personnes présentes à venir sur la piste de danse.

Un goûter était ensuite proposé, suivi de la remise des chèques-cadeaux de fin d'année.

Le marché de Noël 2024

Malgré des conditions météo difficiles, le marché de Noël s'est tenu les 7 et 8 décembre 2024.

Un public nombreux a assisté à son inauguration, ponctuée par : le discours du maire, les illuminations de Noël, les chants interprétés par les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école primaire et par la chorale et la classe d'Allemand du collège ainsi que l'arrivée du père Noël. La magie s'est prolongée autour d'un vin d'honneur, où vin chaud, chocolats et gourmandises étaient proposés.

Le samedi et dimanche, de nombreux exposants étaient présents : Décorations de Noël, produits de nos artisans locaux, huîtres, crêpes, gaufres... le choix était vaste !

Un mime assurait l'animation et les plus petits ont également pu profiter gratuitement du manège et de la patinoire.



Cérémonie des vœux du maire



Le 31 janvier 2025, de nombreux Aillysiens et Aillysiennes sont venus assister à la cérémonie des vœux du Maire. Au cours de celle-ci, 3 agents municipaux ont été récompensés :

-  Monsieur Didier FOY a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'argent pour 35 ans de service dans la commune ;
-  Monsieur Frédéric BREQUIGNY a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale de vermeil pour 32 ans de service dans la commune.
-  Monsieur Jean-Pierre RODER a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale d'argent pour 31 ans de service dans la commune ;

La cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié, accompagné de sa traditionnelle part de galette des rois.

L'église de Merville retrouve son coq



C'est devant une trentaine de personnes que l'église de Merville au bois a retrouvé son coq, le 19 février dernier.

Retiré lors de la dépose de la flèche, celui-ci a fait l'objet d'un grand nettoyage, retrouvant ainsi tout son prestige des premiers jours.

Une petite cérémonie était organisée à cette occasion, menée par le père André Ntunyihe.

Un arbre, un enfant



Le samedi 8 mars 2025, ce sont 19 arbres fruitiers qui ont été plantés lors de l'évènement "un arbre, un enfant", représentant les 19 enfants de la commune nés en 2024.



Nettoyons la nature !



Le 15 mars 2025, la commune d'Ailly-sur-Noye a de nouveau participé à l'opération Hauts de France propres.

Une dizaine de personnes se sont mobilisées pour récolter pas moins de 50 kg de déchets autour du plan d'eau et de la gare.



On se donne rendez-vous en 2026 !



La chasse aux œufs de pâques



Le 20 avril 2025, ce sont plus de 60 petits gourmands qui se sont retrouvés au plan d'eau pour la chasse aux œufs de pâques.

Après l'effort, le réconfort ! L'animation s'est terminée par le partage d'un goûter pour le plus grand bonheur de tous.



Le marché de printemps

Le beau temps était au rendez-vous ce 11 mai 2025, pour le marché de printemps qui s'est tenu au plan d'eau.

Les visiteurs ont déambulé devant une vingtaine de stands de commerçants, allant de la vente de légumes, de fleurs, de prêt-à-porter, en passant par de la décoration et des bijoux.

Quant aux plus jeunes, ils ont pu profiter d'une structure gonflable mise à leur disposition.

Tous les ingrédients étaient réunis pour passer un agréable moment.



Retour en images sur les événements des associations 1er semestre 2025

Le Trail de la Lune Bleue



“Un soir de Lune Bleue, une femme accusée à tort de sorcellerie fut brûlée vive.

Avant de mourir, elle a maudit le village d'Ailly-sur-Noye qui fut alors réduit en cendres.

Depuis, son esprit hante les bois, rappelant l'injustice subie.

Les coureurs du trail sauront-ils échapper à sa malédiction ?

Le ton était donné ce samedi 22 mars 2025, pour la **première édition du Trail de la Lune Bleue**, organisée par l'association Gravity Running Expérience.

Ce trail nocturne proposait 2 parcours de 10 et 21 km, ainsi qu'une course pour les enfants.



Pas moins de **200 enfants** ont participé, dès l'après-midi, aux courses de 300 mètres à 3 km qui leur étaient proposées. À chaque inscription, 1 euro était reversé à l'association Lame de joie, qui a pour vocation première de prêter des lames de course en carbone aux enfants amputés de l'un ou de leurs deux membres inférieurs dans le but de leur permettre de pratiquer une activité sportive.

Ce sont ensuite **375 coureurs** qui étaient au départ de la plus longue épreuve, au son des cloches de “Hell’s bells” d’AC-DC.

Ils ont été suivi, une demi-heure plus tard, par les **830 participants** à la course de 10 km !



Pour les deux épreuves, les coureurs ont évolué dans des décors et des animations mystérieuses, pour une expérience des plus immersive. Ce sont 10 saynètes au total que les coureurs ont traversées, dont l'une d'entre elles était, pour la première fois, animée par les bénévoles du spectacle du Souffle de la terre.



Le Conseil Municipal Jeune au Sénat !



Monsieur Rémy CARDON, sénateur de la Somme (PS), entouré du CMJ, de Monsieur Daine, Monsieur et Madame BÉRMOND

Le 9 avril 2025, les élus du Conseil Municipal Jeune se sont rendus à Paris pour la visite du Sénat. Ils ont ainsi pu apprécier la beauté des lieux tout en y apprenant les rouages du sénat. Ils ont rencontré Monsieur Rémy CARDON, Sénateur de la circonscription et lui ont posé leurs questions.

La journée dans la capitale s'est poursuivie par la visite de la Tour Eiffel, pour le plus grand bonheur de tous.



Naissances :

VAN LERBERGHE Jules né le 31 décembre 2023
BENABDELHAK Manoa né le 03 janvier 2024
JACOTTIN Joséphine née le 02 mars 2024
PILLON Anaé née le 11 mars 2024
LOUCHET BETHENCOURT Isaac né le 12 avril 2024
GOMEZ GIL Enola née le 05 mai 2024
PRACHE Martin né le 02 juin 2024
TANQUEREL Arthur né le 20 juin 2024
MOSSET Margot née le 07 août 2024
VAN OVERBEKE Asya née le 12 août 2024
LEHOUELLEUR Eugénie née le 18 août 2024
LEHOUELLEUR Éloi né le 18 août 2024
SERVAETEN Alessia née le 18 août 2024
LEGIERSKI Gabin né le 23 août 2024
BIRZU David né le 11 septembre 2024
BLOMBOU POULAIN Flora née le 07 octobre 2024
BRUNELLE Emilie née le 08 octobre 2024
DUCLOS Lucy née le 03 novembre 2024
DELATTRE Léo né le 22 novembre 2024

Baptêmes civils :

GOURLIN Victoria le 13 avril 2024
BOUFFLERS Cyprien le 15 juin 2024
MONCOMBLE Lou le 07 juillet 2024
MONCOMBLE Ylan le 07 juillet 2024
MONCOMBLE Nolan le 07 juillet 2024

Mariages :

ALBRECHT Bruno et DELOMMEL Emilie le 16 mars 2024
LAMMERANT Joffrey et DUPUIS Justine le 27 avril 2024
PETRIGNY Damien et DACHEZ Julie le 04 mai 2024
VANDOOAEGHE Olivier et CANTREL Aude le 08 juin 2024
ANTHEAUME Nicolas et SAVARY Victoria le 06 juillet 2024
MILLION Thomas et LEGRAND Mélody le 13 juillet 2024
DUWA Guillaume et BRUNELLE Tiphaine le 20 juillet 2024
DAUSSY Maxime et BOURGEOIS Sandra le 27 juillet 2024
HANCQ Stéphane et GAUDUIN Valérie le 27 juillet 2024
JOLIBOIS David et LELEU Mathilde le 27 juillet 2024
BOCQUILLON Benoît et BALTHAZAR Cassandra le 10 août 2024
DOLIGE Stéphane et PROTIN Sophie le 17 août 2024

Pactes civils de solidarité (PACS) :

VAN OVERBEKE Nicolas et QUENEHEN Paloma le 27 janvier 2024
CARPENE Séverine et LAFFOND Carine le 03 mai 2024
DE LATTIN Willy et SAGNIER Annie le 25 juillet 2024
LEMAIRE Laëtitia et DUFLOS Yoann le 10 août 2024
STANISLAWSKI Olivier et DENIS Amandine le 12 août 2024
MONTEIRO MARINHO Anthony et GARNIER Soline le 11 octobre 2024
HARMEGNIES Christophe et LIGNEUL Claire le 21 octobre 2024
DARRAS Arnaud et DE KOKER Ségolène le 16 novembre 2024

Décès :

ROUSSEL Yannick le 01 janvier 2024 à 43 ans
BARBIER Denis le 02 janvier 2024 à 61 ans
VIGNON épouse BOUFFETTE Charlette le 30 janvier 2024 à 79 ans
LAMBERT veuve PILLON Ghislaine le 05 février 2024 à 93 ans
NYS Hubert le 03 mars 2024 à 76 ans
COQUART Jean-Pierre le 06 mars 2024 à 66 ans
PONCET veuve BOCQUILLON Paulette le 13 avril 2024 à 97 ans
COBERT Jean-Noël le 21 avril 2024 à 56 ans
CLAUDEL Jean-Paul le 29 avril 2024 à 80 ans
GROSJEAN épouse GUERIN Maryline le 06 mai 2024 à 69 ans
DUPOND Denis le 08 mai 2024 à 83 ans
DANGREVILLE Dominique le 11 mai 2024 à 71 ans
DOMONT épouse GUEUDET Christiane le 14 mai 2024 à 91 ans
BELPERCHE Claude le 17 mai 2024 à 87 ans
GUILBERT Jean-Louis le 22 mai 2024 à 76 ans
BOUCHER Alain le 23 juillet 2024 à 70 ans
FANCHON Jean le 29 juillet 2024 à 90 ans
HATRON veuve JEANMAIRE DIT CARTIER Christiane le 31 juillet 2024 à 78 ans
DISLAIRE-GOULARD Dominique le 03 août 2024 à 66 ans
CHEVALIER épouse VERDIERE Huberte le 05 août 2024 à 82 ans
PIPART épouse CORDELIER Renée le 17 août 2024 à 85 ans
ROUVROY Colette le 25 septembre 2024 à 88 ans
FOY Jean le 28 septembre 2024 à 93 ans
CROIZILLE Bernard le 06 octobre 2024 à 71 ans
WATTIEZ Marcel le 07 octobre 2024 à 98 ans
VAST Armelle le 20 octobre 2024 à 68 ans
JOURDAIN veuve CRAMPON Jacqueline le 28 octobre 2024 à 96 ans
EVARD Jérôme le 01 novembre 2024 à 51 ans
SAPKO Georges le 06 novembre 2024 à 64 ans
SAVOYE Bernard le 11 novembre 2024 à 74 ans
CUVELLIER Christian le 25 novembre 2024 à 76 ans
ANDRE veuve LEVASSEUR Madeleine le 18 décembre 2024 à 91 ans
FAVIOT Claude le 05 décembre 2024 à 82 ans
VANCASTER veuve FOUGERAY Suzanne le 06 décembre 2024 à 89 ans

Naissances :

COULOMBEL Clémentine née le 04 janvier 2025
MARCADET GAUDIN Ombelyne née le 05 janvier 2025
MAZUR Amaury né le 30 janvier 2025
OUASTI Ayline née le 16 mars 2025
PALLEC Marin né le 30 mars 2025
FOURCART Louise née le 10 avril 2025
TRANCART Malone né le 1er mai 2025
VERVAËT Marcus né 05 mai 2025

Baptême civil :

FINGAR Clément le 05 avril 2025

Mariage :

PELLIEUX Antoine et POËTTE Elodie le 10 mai 2025

Pactes civils de solidarité (PACS) :

VAN GOETHEM Julien et DARSY Léa le 15 janvier 2025
CORTES Guy et GIRARD Pascale le 14 février 2025
BRUNELLE Gabriel et CHARLEMAGNE Angélique le 12 avril 2025

Décès :

HERMET Claude le 1er janvier 2025 à 89 ans
LAGACHE veuve ROBIDET Paulette le 03 février 2025 à 90 ans
DELMOTTE Michelle le 20 février 2025 à 92 ans
SANNIER veuve BREART Francine le 28 février 2025 à 87 ans
COBERT veuve DEMEUTER Marie-Thérèse le 02 mars 2025 à 91 ans
LECAREUX Gilbert le 04 mars 2025 à 82 ans
BRASSEUR Pierre le 07 avril 2025 à 89 ans
MASY veuve LESIGNE Léonce le 13 avril 2025 à 97 ans
SAWON veuve SWIST Anna le 14 avril 2025 à 96 ans
DUCROQUET Michel le 03 mai 2025 à 88 ans
LIGNIERE Bernard le 16 mai 2025 à 82 ans
ROSSAT-GUEILLAND veuve BERTOCCHI Renée le 22 mai 2025 à 93 ans

Mon mémo des numéros

URGENCES

Police	17
SAMU	15
Pompiers	18
Numéro d'appel d'urgence Européen	112
Centre Antipoison de Lille	08.00.59.59.59
Police Municipale	03.22.41.71.71

ADMINISTRATION

Espace France Services	09.75.91.21.65
Ambulances 2000	03.22.41.03.25
Communauté de Communes Avre Luce Noye	
Accueil	03.22.09.75.32
Urbanisme	03.22.09.03.18
Service de soins et d'aide à domicile	03.22.09.03.23
Encombrants	03.22.09.33.18
Services techniques (voirie, ordures ménagères)	03.22.09.33.18
Société des eaux	03.22.41.55.39 / 06.11.02.15.85

MEDECINS GENERALISTES

Maison Médicale - 60 rue Sadi Carnot

Dr BRETON	03.22.41.15.15
Dr ABDELATIF	03.22.41.02.24

Maison médicale - 32 rue Pellieux

Dr HORDE	03.65.88.96.85
Dr BERTIN	03.65.88.96.85
Dr LEMAIRE-CHASSEGUET	03.65.88.97.14

MEDECINS SPECIALISTES

Maison Médicale - 60 rue Sadi Carnot

<u>Psychologue</u> Julie LESOIL	06.02.56.86.52
------------------------------------	----------------

<u>Ostéopathe</u> Samir MOKRI	06.52.90.85.85
----------------------------------	----------------

<u>Orthophoniste</u> Salmon RIOU	03.22.46.35.76
-------------------------------------	----------------

<u>Kinésithérapeutes</u> Christophe LEFAY	03.22.41.15.15
Ophélie D'HALLUIN	03.22.41.48.06
Stessy CHANTRIAUX	03.22.41.48.06

Maison médicale - 32 rue Pellieux

<u>Conseillère Conjugale et Familiale</u> Audrey HORDE	06.20.41.53.10
---	----------------

Sage-Femme

Hélène BOUTELLIER 06.22.34.23.64

Orthophoniste

Bernard THAIS 07.78.22.84.08

Caroline LEDOUX 06.22.34.23.64

Ostéopathe

Gauthier SOUFFLET 06.29.47.21.10

INFIRMIERS

Maison médicale - 32 rue Pellieux

Annabel FONTAINE / Diane DUPONT 03.22.47.14.55

Emilie CARPENTIER 06.10.33.64.04

Sandrine BAZIN 03.22.41.45.18

26 rue Sadi Carnot

Stéphane BORDEUX / Mélissa PERRIER 03.22.41.18.10

Maison Médicale - 60 rue Sadi Carnot

Pauline MERCIER 07.86.49.39.77

Olivier BLONDEAU / Joseph POTTIER 06.82.02.26.49

Ann JONES / Julien DELFORGE 03.22.41.07.77

VETERINAIRE

Clinique vétérinaire d'Ailly-sur Noye 03.22.41.01.46

PETITE ENFANCE / SCOLAIRE

Ecole maternelle 03.60.28.73.57

Ecole primaire 03.22.41.07.54

Collège 03.60.01.52.95

Relais Petite Enfance 03.22.41.50.97

Crèche 03.22.46.15.47

Périscolaire 03.22.34.02.20



Ouverture de la Mairie au public :

Lundi, mardi, et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf en juillet et août)

Tél : 03 22 41 71 71 - **Courriel :** mairie@aillysurnoye.fr

**Urgence Week-End - Jours Fériés et lorsque les services de la
Mairie sont fermés en semaine, le numéro à appeler est le suivant :
06 26 71 07 24**

